



résiliation assurance avant 1 an

Par **annette1023**, le **18/03/2024** à **20:59**

Bonjour,

Je viens de démissionner de mon travail en temps partiel et j'ai résigné un contrat avec un nouvel employeur sur la même profession en temps plein. Je souhaiterais savoir si cela pourrait être un motif de résiliation pour changement de profession auprès de mon assurance habitation multirisque avant échéance de 1 an?

Merci de votre aide

Par **miyako**, le **18/03/2024** à **22:10**

Bonsoir,

il faut regarder les conditions de résiliation inscrites dans votre contrat.

Cordialement

Par **Chaber**, le **19/03/2024** à **06:46**

bonjour

Une résiliation en cours de contrat peut être demandée selon l'article 113.16 du code des assurances pour changement de profession sous réserve que la garantie du risque en relation directe avec la situation antérieure ne se retrouve pas dans la situation nouvelle.

Votre assurance habitation restant inchangée l'assureur refusera votre demande

Si votre contrat a plus d'un an vous pouvez le résilier en invoquant la loi Hamon